

Day	Min	Max	Wind	Humidity
MER 05	15	28	0	0,6
JEU 06	16	30	0	0,7
VEN 07	18	32	3	12
SAM 08	20	33	0	2
DIM 09	21	34	0	3
LUN 10	19	31	0	2

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- Mildiou
- Prophylaxie
- Black-rot
- Oïdium
- Vers de la grappe
- Flavescence dorée
- Cicadelle verte
- Mesures agro-écologiques
- Divers

Stades phénologiques



Le stade "fermeture de la grappe" est atteint dans la majorité des situations. Les parcelles les plus tardives de Mauzac, Syrah, Loin de l'oeil et Merlot sont encore au stade "grains de pois".

"Fermeture de la grappe",
Fer servadou
(Ph CA81).

DONNEES METEOROLOGIQUES

Le vignoble a encore été bien arrosé la semaine dernière, les cumuls sont plus importants que prévus, ils varient entre 21 et 50 mm et ont pu atteindre 60 mm localement. Cette semaine, du beau temps est prévu jusqu'à jeudi. Un risque d'instabilité est ensuite annoncé à partir de vendredi.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Le vignoble est fortement impacté par le mildiou. Des symptômes sur feuilles sont observés sur la quasi totalité des parcelles. Le mildiou est aussi très présent sur les grappes. Les pertes de récolte peuvent être presque totales sur certaines parcelles de Mauzac, Merlot, Cabernet sauvignon...

Analyse de risque:

Les sorties de symptômes s'enchaînent rapidement suite aux différents épisodes pluvieux et phases de repiquages. Il est important de maintenir la protection jusqu'à "véraison".



Mildiou sur grappe, Merlot
(Ph : CA81).

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)
* Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8L/ha (2 applications max)

Produits pénétrants:

* Ampexio, Revoluxio, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha (1 application max)

Produits systémiques:

* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)
* Pangolin DG, Falarik DG fosetyl-Al/cuivre, 5kg/ha (2 applications max)
* Mikal flash, fosetyl-Al/fofpel, 4kg/ha (3 applications max), **CMR**
* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**
* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Sur taches déclarées, effet dessicant:

* Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, ne pas dépasser 0,8%, volume de bouillie 200L/ha, (6 applications max), **biocontrôle** L'application doit être suivie d'une période de beau temps.

Données optidose : 100% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie, voir le paragraphe suivant.

Préconisations

Restez couverts jusqu'à la "véraison", pour sauver la récolte. Attention, en présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec la rosée matinale.

A retenir

Protégez jusqu'à "véraison".
Restez couverts.

PROPHYLAXIE : afin de créer un environnement défavorable aux maladies

- L'épamprage élimine la végétation au niveau du sol et permet de limiter les contaminations primaires.
- Un relevage et un écimage soignés permettent de limiter la progression du mildiou et du black-rot, en réduisant l'humidité présente dans les souches et en assurant une meilleure pénétration des traitements. L'écimage élimine les symptômes de mildiou présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage, permet une meilleure aération des grappes, une meilleure pénétration des produits et freine le développement du botrytis. En favorisant l'insolation des grappes, il limite aussi l'oïdium qui est sensible aux UV.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

Les symptômes sur grappes progressent, sur parcelles sensibles.

Analyse de risque:

Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture complète des grappes", sur les parcelles saines.

En présence de symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à "véraison", des repiquages sont possibles de proche en proche.



*Black-rot sur grappes
(Ph : CA81).*

Préconisations

Un risque de contaminations existe à chaque pluie, jusqu'à "fermeture complète des grappes". Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies. Soyez couverts.

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha,*

(3 applications max), CMR

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia,*

cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (**biocontrôle**).

A retenir

Restez couverts jusqu'à "fermeture de la grappe" sur parcelles saines et "véraison" en présence de symptômes sur grappes.

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes sur grappes sont fréquemment observés sur Gamay, Mauzac, Chardonnay, Muscadelle... Ponctuellement, quelques parcelles sont fortement impactées.

Analyse de risque:

La phase de sensibilité est toujours en cours. Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture complète des grappes".

*Oïdium sur grappe,
Gamay (Ph : CA81)*

**Préconisations**

Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Des symptômes sont observés au vignoble, soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), biocontrôle*

Le nombre d'applications maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de benzophénone.

* *Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha,*

(3 applications max), CMR

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia,*

cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles, jusqu'au stade "fermeture complète des grappes".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : les captures se poursuivent, mais sont globalement faibles, sauf sur une parcelle à historique située à Rabastens. Les pontes sont en cours, en tous secteurs, mais restent difficiles à observer.

Eulia : les captures se poursuivent.

Ponte d'eudemis
(Ph: CA81)

**Analyse de risque**

Le nombre de glomérules relevé en G1 est globalement peu élevé, la pression est faible.

Préconisations

Réalisez un traitement sur la G2, sur les rares parcelles où le seuil de nuisibilité a été dépassé en G1, lors du comptage des glomérules.

Pensez à relever les pièges.

Début des pontes aux premières éclosions:

A positionner cette semaine en secteurs tardifs.

*Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (3 applications max)

Début des éclosions (tête noire): A positionner cette semaine en secteurs tardifs.

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

* Fycilia, spinosad, 2 L/ha (2 applications max)

* Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max)

* Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)

Produit avec une action larvicide (en situations de rattrapage): A positionner cette semaine en secteurs précoces.

*Karaté zéon, Karate Xflow, lambda

-cyhalothrine 0,175l/ha (2 applications max), ZNT 50m

* Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Surveillez les pontes.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des symptômes de flavescence dorée sont observés sur le vignoble, en particulier sur Gamay.

Préconisations

Le T1 et le T2 sont terminés. Pour le T3, les dates seront précisées ultérieurement par la DRAAF, le traitement est à réaliser sur les adultes.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque sur les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2022, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.



Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

Flavescence dorée sur Gamay (Ph : CA81)

A retenir

Prochain traitement, T3 sur les adultes.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations

Les populations larvaires sont en légère augmentation et les premiers symptômes de grillures sont signalés sur Fer servadou.

Analyse de risque

A ce jour, les populations larvaires restent en dessous du seuil de risque.



Symptômes de grillures, Fer servadou (Ph: CA81)

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.

* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)

*Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda -cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)

*Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).

A retenir

Surveillez vos parcelles.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les bandes enherbées: bénéfiques pour l'environnement et intérêts agronomiques

La conditionnalité des aides de la PAC généralise aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau. De tels dispositifs peuvent également être implantés sur des zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits phytosanitaires et afin de favoriser la biodiversité.

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues et restant en place plusieurs années.

Effets bénéfiques des bandes enherbées:

* Prévenir l'érosion et le ruissellement:

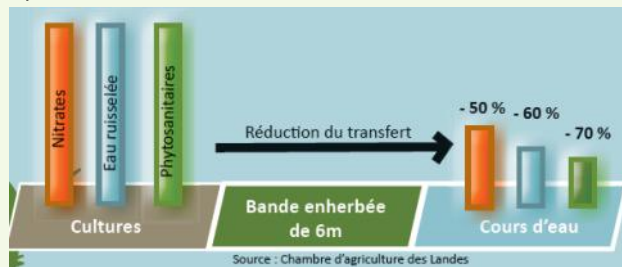
Sur les parcelles en pente, les bandes enherbées permettent de ralentir le ruissellement, stabilisent le sol et favorisent les dépôts de particules. La fertilité du sol est améliorée grâce à l'enrichissement en vers de terre. Elles ont également un intérêt, au niveau des zones peu productives, comme les affleurements calcaires et les hauts de côtes, sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois peu rentable.

* Prévenir la pollution des eaux:

La bande enherbée en bordure des cours d'eau, fixe une partie des limons chargés en engrais et produits phytosanitaires et capte les éventuelles dérives des pulvérisateurs.

L'activité biologique intense au sein de la bande enherbée, dégrade aussi une partie des intrants.

Une bande enherbée de 5m permet de réduire la largeur de la zone de non traitement (ZNT), de 20 mètres à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres, le long d'un cours d'eau. Cette réduction n'est possible qu'à condition d'enregistrer ses pratiques de traitements et pour les grandes cultures d'équiper son pulvérisateur d'un système anti-dérive. En vigne, il faut que le pulvérisateur soit homologué et une haie doit être présente entre la parcelle et le cours d'eau.



* Favoriser la biodiversité et valoriser le paysage:

Les bandes enherbées sont des zones de régulation écologique, elles servent de refuge à la biodiversité. Elles ont aussi un rôle dans la valorisation des paysages et l'image de l'agriculture.

L'installation de bandes enherbées favorise la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs. Elles sont une zone de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage, elles permettent également de limiter les dégâts de gibier.

Implantation et entretien des couverts:

Le couvert de la bande enherbée peut être composé par la flore spontanée ou semée. Lorsqu'il est semé, un mélange d'espèces est à privilégier. Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, les légumineuses pures sont interdites. La végétation spontanée permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer.

L'entretien se fera par fauche ou broyage une fois par an, afin de favoriser la régénération du couvert. Il faudra éviter les périodes de reproduction de la faune sauvage (entre le 15 mai et le 23 juin).

La déclaration PAC:

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Il doit être possible de les distinguer facilement de la culture adjacente. Les bandes enherbées comptabilisées comme SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologiques) sont:

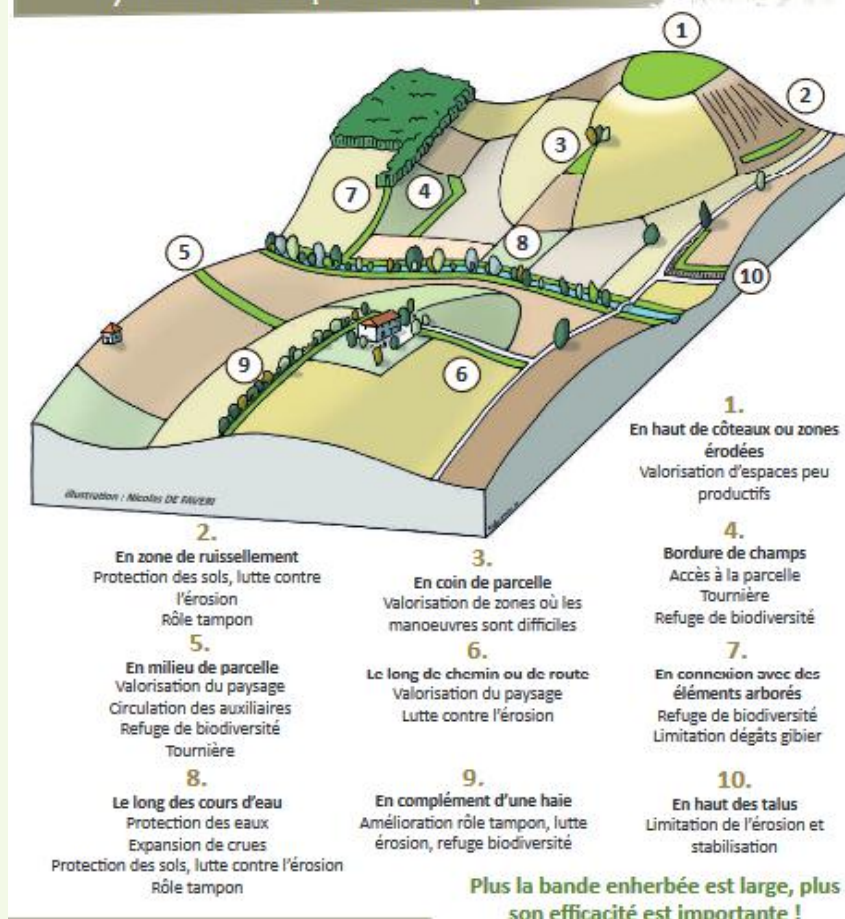
* les bandes tampons le long des cours d'eau.

* les bordures de champs entre deux parcelles.

* bordures de champs en lisière de forêt.

Il est également possible de déclarer la bande enherbée en jachère.

Source : "Tout savoir sur les bandes enherbées", Chambre d'Agriculture du Tarn et Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.

Synthèse des implantations possibles

DIVERS

Erinose: les symptômes sur jeunes feuilles progressent.

Erinose sur jeunes feuilles (Ph: CA 81).

**Maladies du bois:**

Une forte augmentation des symptômes est signalée cette semaine.

Apoplexie, Fer servadou (Ph: CA 81).

Botrytis : les conditions actuelles sont très favorables au développement du botrytis et de nombreux symptômes sont signalés, en particulier sur Gamay et Chardonnay.

Attention, les baies blessées par la grêle ou les maladies et les attaques de vers de la grappe, sont des portes d'entrée. La mise en place de la prophylaxie permet de limiter la progression du botrytis.

(Cf: paragraphe prophylaxie)

Botrytis sur grappe de Gamay (Ph: CA 81).

**Prochain bulletin le 11 juillet**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

